



Délibération 25\_03\_13\_CA\_019

Séance du 13 mars 2025

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### **Contingent heures aménagements service 2nd degrés UPHF**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 13 mars 2025 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 modifié relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 27 février 2025 :

Monsieur le Président laisse la parole à M. KABILA, Vice-Président délégué aux ressources humaines, qui présente un contingent d'heures d'aménagement pour l'ensemble de l'établissement au bénéfice des enseignants du second degré de l'UPHF et de l'INSA, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation d'un doctorat ou s'ils préparent un concours d'accès à un corps d'enseignant-chercheur ou de chercheur ou s'ils poursuivent des travaux de recherche antérieurement engagés.

Pour l'année universitaire 2025-2026, il est proposé un contingent de 768 heures équivalent travaux dirigés.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration à l'unanimité,**

Adopte le contingent d'aménagement de service pour les personnels du second degré.

**Pour : 25 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Valenciennes,